

Question écrite

No 2623

Education en vue du développement durable : quelles perspectives ?

Quels enfants allons-nous laisser à notre Terre ? Et donc, quelle éducation allons-nous donner à ces enfants qui, demain, devront vivre sur cette Terre loin d'être en parfait état ? Dans la perspective de répondre à ces questions, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF s'est souciée depuis quelques temps déjà de l'éducation en vue du développement durable dans l'espace francophone. L'APF a adopté ainsi en juillet 2012 à Bruxelles une résolution à ce sujet, dont le texte figure en annexe, et qui invitait notamment les gouvernements et les organismes de la Francophonie, en particulier la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN) à placer l'éducation au développement durable au cœur des programmes scolaires.

Il n'est pas inutile de rappeler les différents engagements pris au niveau international en vue d'assurer, dans le cadre de l'éducation de nos enfants, une prise en compte des valeurs de respect des droits humains, des écosystèmes de la Terre mais aussi de la diversité culturelle.

En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 57/254, a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et chargé l'UNESCO de sa mise en œuvre.

La Francophonie internationale a également pris des engagements successifs en matière de développement durable que ce soit déjà en 1989 ou en 2004, avec le cadre stratégique dont la Francophonie s'est dotée lors du Sommet de Ouagadougou.

L'éducation est sans nul doute une pièce maîtresse dans la modification des comportements humains en vue du développement durable pour notre planète. Comme le définit l'UNESCO, l'éducation au développement durable doit permettre à chacun d'acquérir dans les disciplines pertinentes de l'enseignement scolaire et extrascolaire les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable. Elle consiste à intégrer dans l'enseignement et l'apprentissage les thèmes clés de ce développement comme le changement climatique, la prévention des catastrophes la biodiversité mais aussi la réduction de la pauvreté, la consommation durable, l'égalité entre les sexes, la diversité culturelle, les droits de l'enfant, la paix, le respect et la compréhension des différentes cultures et la liste n'est certainement pas exhaustive.

Alors que la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable est sur le point de s'achever, et pour donner suite à la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, nous souhaitons interroger le Gouvernement sur les points suivants :

L'éducation en Suisse étant du ressort des cantons et des conférences intercantionales, dans quelle mesure la problématique de l'éducation au développement durable a-t-elle été prise en compte dans l'établissement des programmes scolaires ?

Depuis la proclamation de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable, quelles avancées ont été faites dans ce domaine dans le cadre de nos programmes scolaires ?

Des collaborations avec les instances d'autres cantons et d'autres pays de la Francophonie ont-elles été mises en place ou sont-elles envisagées en vue d'échanger notamment sur des projets-pilotes ou des pratiques innovantes ?

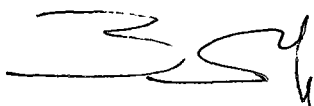
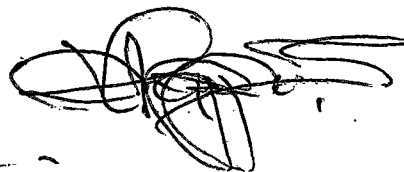
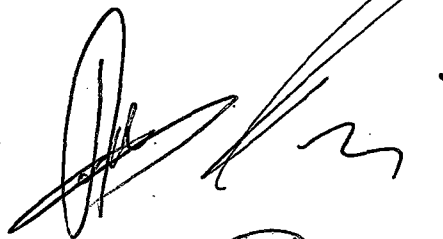
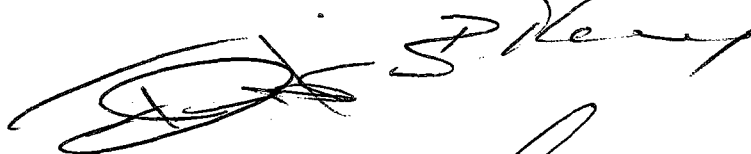
Le Gouvernement est-il disposé par l'intermédiaire de la CIIP et du Conseil fédéral, à soutenir et promouvoir la proposition que l'éducation au développement durable soit retenue dans la définition du prochain Cadre stratégique qui devrait être adopté par l'OIF lors du Sommet de la Francophonie à Dakar en 2014 ?

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'importance de l'intégration de l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires ?

Delémont, le 27 novembre 2013

Au nom de la Commission de l'éducation de la
Section jurassienne de l'APF

Bernard Tonnerre



Document n° 54

**Résolution
sur l'Éducation au développement durable**

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique) du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSIDÉRANT la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;

CONSIDÉRANT la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un développement durable et du respect de la planète comme une valeur fondamentale ;

SOULIGNANT que l'éducation est un élément indispensable vers un développement durable (chapitre 36 de l'Agenda 21) ;

CONSIDÉRANT la résolution 57/254 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), avec l'UNESCO comme chef de file pour sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT les engagements successifs de la Francophonie en matière de développement durable, notamment depuis le Sommet de Dakar (1989), qui se traduisent par la mise en œuvre de programmes de coopération, de renforcement des capacités, d'appui aux partenariats Nord-Sud, Sud-sud, public-privé, etc., de concertation dans les conférences internationales, etc ;

CONSIDÉRANT les engagements de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable pris à RIO +20 (articles 229 à 235), qui invitent les États à doter leurs systèmes éducatifs des moyens de mieux préparer les jeunes à promouvoir le développement durable, notamment en améliorant la formation des enseignants, en mettant au point des programmes scolaires abordant les questions liées à la durabilité et des programmes de formation préparant les étudiants à des carrières dans des domaines en rapport avec la durabilité, et en faisant un usage plus efficace des technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer l'apprentissage ;

AFFIRMANT que l'éducation apparaît comme l'un des leviers les plus puissants pour opérer dans le savoir, les comportements, les styles de vie, les changements nécessaires pour atteindre un mode de vie viable ainsi que pour garantir la démocratie et la paix ;

AFFIRMANT que l'éducation au développement durable apprend à composer avec la variété des mondes à travers l'éducation formelle et non formelle, qu'elle est un processus d'apprentissage tout au long de la vie, qu'elle induit une approche multidimensionnelle, intersectorielle et interdisciplinaire ;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de

PRENDRE toutes les mesures utiles afin de rencontrer les objectifs du programme de l'« Éducation pour tous » et de la « Décennie de l'éducation au développement durable » de l'UNESCO, notamment ceux permettant de lutter contre l'analphabétisme, de proposer prioritairement à tous un enseignement primaire gratuit et de qualité et d'atteindre la parité fille - garçon, et d'intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans tous les cursus scolaires et universitaires ;

PROMOUVOIR des valeurs de respect des droits humains, des écosystèmes de la Terre et de la diversité culturelle ainsi que l'engagement en faveur d'une justice sociale, d'une responsabilité intergénérationnelle, d'une culture de la tolérance et de la paix ;

PROMOUVOIR des attitudes et des comportements propices à une culture tournée vers la durabilité et la viabilité par une approche participative qui se structure autour de problèmes concrets à résoudre en fonction du contexte ;

RÉCONCILIER l'activité économique et l'activité éthique par le développement de partenariats entre le monde économique et le monde social ;

FORMER les enseignants aux enjeux du développement durable par le biais de formations de qualité, initiales et continues afin de les amener à entrer dans des démarches participatives, à échanger et mutualiser leurs expériences ;

ENCOURAGER les mouvements de coopération à tous les niveaux, par toutes les parties prenantes afin de s'orienter vers la conception de politiques, de programmes et de pratiques innovantes pour l'éducation en vue d'un développement durable ;

INVITE l'Organisation de la Francophonie (DEF, DDS, IEPF), les autres opérateurs de la Francophonie (AUF, TV5, AIMF, Université Senghor) et la CONFEMEN à inclure, partout et dès à présent, l'éducation au développement durable au cœur de leur mandat et programmation. Et, pour l'heure, d'évaluer la possibilité d'entreprendre un projet pilote de mise en réseau des établissements scolaires, des structures institutionnelles et des espaces éducatifs de la société civile impulsant l'éducation au développement durable pour tous et tout au long de la vie.